



## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 8 février 2008

### Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-2-8-5

### Service consulté

## **POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS DIVERSES AUX ASSOCIATIONS**

Résumé : *Dans le cadre du BP 2008, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions liées à la vie scolaire.*

*Le présent rapport concerne l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole, l'association POPYRUS, l'association « Jeunes, Emploi, Formation », les associations de gestion de la scolarisation des détenus dans les établissements pénitentiaires du Haut-Rhin. Le montant total des subventions proposées s'élève à 41 578 €.*

Par délibération n° 2008/I-8/02 du 13 décembre 2007, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions diverses aux associations liées à la vie scolaire.

Un crédit total de 58 488 € a été prévu à cet effet, au chapitre 65, article 6574, fonction 28 du budget départemental.

### **I. L'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole**

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, actuellement, 54 550 élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en 750 coopératives.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par :

- une initiation aux règles de la démocratie,
- une initiation à la gestion,
- la réalisation de projets éducatifs coopératifs,
- une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage.

Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels, artistiques etc).

L'association départementale développe des actions d'intérêt départemental. La subvention de 3 049 € qui lui a été attribuée en 2007 a été utilisée :

- pour le Festival Video-Scolaire,
- pour la participation au Salon du Livre de COLMAR : sensibilisation à la lecture, animation, achat de livres offerts aux enfants invités (issus des écoles de quartiers sensibles) et accompagnés de leurs parents.

Pour l'année 2008, l'association sollicite une subvention de 3 800 €.

Je vous propose de prendre cette demande en considération, à hauteur de 3 100 €.

## **II. L'association PAPHYRUS**

Depuis 1997, le Conseil Général subventionne l'association PAPHYRUS, à MULHOUSE, qui forme les animateurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme et dans l'accompagnement scolaire. L'association a constitué un Centre Départemental de Ressources, pour répondre aux besoins de ressources documentaires et d'échanges.

Le Centre de Ressources, dont le siège est à MULHOUSE, intervient, dans ses permanences ou sur rendez-vous, dans diverses communes du Haut-Rhin.

Une subvention de 9 147 € a été attribuée à l'association PAPHYRUS en 2007, pour le Centre de Ressources, étant entendu que l'association bénéficie par ailleurs d'un financement départemental pour les activités de son Centre de Positionnement Linguistique (orientation des personnes vers les formations linguistiques appropriées, dans le cadre de la politique de la ville).

Je vous propose de reconduire cette subvention de 9 147 € en 2008, conformément à la demande de l'association.

## **III. L'association "Jeunes, Emploi, Formation".**

L'association "Jeunes, Emploi, Formation" (J.E.F.) qui organise, chaque année, le SALON REGIONAL FORMATION EMPLOI, comporte neuf membres :

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Inspection Académique, l'Université de Haute-Alsace, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), la Mission Locale Jeunes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace, la Chambre des Métiers d'Alsace (section de Colmar) et la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

Le SALON constitue une plate-forme très complète rassemblant, en un même moment et en un même lieu, de très nombreux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : établissements d'enseignement professionnel, établissements de formation continue, structures paritaires de conseil et de financement de la formation, centres de bilans de compétences, entreprises régionales, écoles, organisations professionnelles, structures d'insertion, etc...

Depuis 2007 le SALON a dépassé le cap de 20 000 visiteurs par an. Son attractivité grandissante résulte des efforts menés pour renforcer la thématique de l'emploi et répondre aux besoins de tous les publics : participation accrue des entreprises, structuration par pôles pour une meilleure lisibilité de la manifestation, création d'un espace dédié à l'emploi des handicapés, d'un pôle relatif aux services à la personne, d'un

pôle relatif à l'environnement et au développement durable, animations diverses, ateliers formant aux techniques de recherche d'emploi...

La manifestation s'est déroulée pour la trentième fois, les 18 et 19 janvier derniers, au Parc des Expositions, à COLMAR.

La subvention départementale habituellement attribuée à l'association J.E.F. est égale à 14 000 €.

Du fait du caractère exceptionnel et des actions événementielles de la 30<sup>e</sup> édition, l'association a sollicité, pour 2008, une subvention départementale de 20 000 €, avec le budget suivant :

Charges		Produits	
Frais d'organisation et de personnel	82 000 €	Contribution de la CCI	71 400 €
Frais de location et logistique de l'Expo	153 500 €	Contribution des entreprises et du secteur marchand de la formation professionnelle	260 000 €
Autres charges d'exploitation	189 400 €	Contribution de l'association JEF	35 000 €
Prestations de la Ville de COLMAR	12 100 €	Subvention du Conseil Régional	30 000 €
		Contribution de la Ville de COLMAR	12 100 €
		Subvention de la CAC	2 500 €
		Contribution de Colmar-Expo	6 000 €
		Subvention du Conseil Général	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>437 000 €</b>		<b>437 000 €</b>

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

#### **IV. Les associations de gestion de la scolarisation des détenus dans les établissements pénitentiaires**

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (U.P.R.), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Justice.

L'U.P.R. de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (U.L.E), dont celles d'ENSISHEIM, COLMAR et MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter la personne détenue des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale.

La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population.

Pour ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel. Ce niveau de compétences fondamentales peut être validé par le certificat de formation générale.

Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, bien qu'ils aient suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est

d'accéder, par une formation professionnelle, à un niveau V de qualification (C.A.P., B.E.P.).

Enfin, une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, au titre du fonctionnement des U.L.E. haut-rhinoises, chaque année.

En 2007, le montant total de cette aide s'élevait à 9 148 € (Maison Centrale d'ENSISHEIM : 5 275 €, Maison d'Arrêt de COLMAR : 1 281 €, Maison d'Arrêt de MULHOUSE : 2 592 €).

Les responsables des U.L.E. ont sollicité la continuation de l'aide du Département en 2008 étant entendu que chacune des U.L.E. est gérée, depuis 2008, dans le cadre d'une association coopérative de l'OCCE.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande et d'attribuer les subventions suivantes aux 3 U.L.E. :

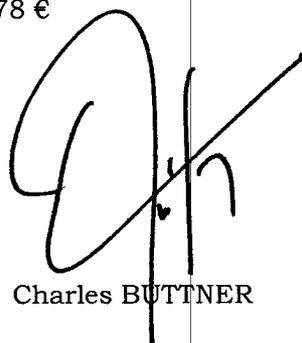
- ENSISHEIM : 5 380 €
- COLMAR : 1 307 €
- MULHOUSE : 2 644 €

---oOo---

En conclusion, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

- OCCE 68 :	3 100 €
- association PAPHYRUS :	9 147 €
- association J.E.F. :	20 000 €
- U.L.E. de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- U.L.E. de la Maison Centrale de COLMAR :	1 307 €
- U.L.E. de la Maison Centrale de MULHOUSE :	2 644 €
	<hr/>
	41 578 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER